



L'Ecole Maternelle Du Petit Bois

vous accueille

Livret élaboré par l'équipe enseignante à partir du livret de l'AGEEM,
(Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles
publiques) : "Guide à l'usage des parents."

Année scolaire 2024-2025

SOMMAIRE

1. L'école maternelle dans l'école primaire.....	3
2. L'Abécédaire de l'école maternelle	4
3. Le respect des besoins des enfants	6
4. Les programmes officiels	12
5. L'organisation du temps scolaire	13
6. L'école maternelle, espace de prévention	14
7. Comment préparer sa rentrée ?.....	15
8. Devenir parent d'élève	16
9. L'équipe de l'école	17
10. Les contacts.....	18
11. A retenir !	19

Toulouse est en zone C

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre Reprise des cours : lundi 4 novembre
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'Hiver	Fin des cours : samedi 15 février Reprise des cours : lundi 3 mars
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 12 avril Reprise des cours : Lundi 28 avril
Pont de l'Ascension	Fin des cours : mercredi 28 mai Reprise des cours : Lundi 2 juin
Vacances d'été	Samedi 5 juillet 2025

Attention : cette information est celle donnée par le ministère à ce jour mais des changements peuvent survenir.

10. Les contacts

- **Ecole maternelle du Petit Bois**

27 cours Alsace Lorraine - 31460 Caraman

☎ : 05-61-83-23-63

@ : ce.0311296r@ac-toulouse.fr

- **Restauration scolaire, contacter la mairie**

☎ : 05.62.18.81.60

@ : sylvia.faure@mairie-caraman.fr

- **ALAE, contacter Mme Girard**

☎ : 06.30.99.04.48

1. L'école maternelle dans l'école primaire

"L'école maternelle est spécifiquement centrée sur le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif de l'enfant.
Elle propose une pédagogie adaptée à l'âge des enfants."

(Circulaire 2013-060, du 10 avril 2013)

L'école maternelle (petite, moyenne et grande section) constitue avec l'école élémentaire, ce qu'on appelle communément l'école primaire.

Le cycle unique des apprentissages premiers recouvre toute la maternelle qui prépare progressivement l'élève aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire.

Depuis la rentrée 2014, la durée d'enseignement pour tous les élèves est de 24 heures par semaine.

36 heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC), par an, sont proposées à certains enfants en petits groupes

Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a des programmes nationaux d'enseignement mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie et de fonctionnement que l'on doit respecter.

2. L'Abécédaire de l'école maternelle



ALAE : (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) est un service proposé aux parents sur les temps périscolaires.

ALSH : (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est un service proposé aux parents par la mairie le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

APC : (Activités Pédagogiques Complémentaires) pour l'aide aux élèves ayant des besoins ou pour des activités prévues dans le cadre du projet d'école.

APE : (Association des Parents d'Elèves) fait le lien entre les parents, les enseignants et l'administration et représente les parents au conseil d'école.

ATSEM : (Agent Territorial de Service des Ecoles Maternelles) employé par la municipalité. Cette personne donne les soins aux enfants (passages aux toilettes, habillage, lavage des mains,...). Elle aide le personnel enseignant. Elle est chargée de l'entretien du matériel. Elle encadre les enfants à la cantine et pendant la sieste.

AESH : Accompagnant d'élève en situation de handicap.

Conseil d'école : une fois par trimestre, la directrice réunit l'équipe enseignante avec le Maire ou son représentant, l'IEN, et les parents d'élèves élus. Le conseil donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école, le temps périscolaire, le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Décharge de direction : un enseignant prenant en charge la classe du directeur(trice) 12 jours par an (jusqu'à 3 classes) afin de lui permettre d'assurer les charges administratives.

9. Les lieux de l'école

Une classe



Le dortoir



La cantine



8. Devenir parent d'élève

La réussite de la scolarité de votre enfant est liée au dialogue qui s'établira entre les personnels de l'école et vous-même ainsi que de votre implication dans l'accompagnement de sa scolarité.

Accompagner votre enfant dans sa scolarité, c'est :

- ◆ l'encourager dans ses découvertes et ses apprentissages ainsi que dans sa recherche d'autonomie.
- ◆ développer son sens des responsabilités, lui apprendre le nécessaire respect de lui-même et des autres ainsi que l'utilité des règles de vie commune.
- ◆ l'aider à acquérir une certaine hygiène de vie (sommeil, alimentation équilibrée, hygiène corporelle, activités physiques, etc.) qui le rendra plus disponible pour apprendre.

Vous avez des questions, une difficulté ou seulement une inquiétude, n'hésitez pas à en parler aux enseignants.

Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Election des représentants des parents d'élèves : les parents d'élèves élisent, au mois d'octobre, les représentants qui siégeront au conseil d'école. Chaque parent est électeur et éligible.

IEN : Inspecteur (trice) de l'Education Nationale, supérieur hiérarchique des enseignants.

MDPH : maison départementale des personnes en situation de handicap.

OCCE : (Office Central de la Coopération à l'Ecole) titulaire du compte bancaire de l'école qui favorise la réalisation d'actions pédagogiques et éducatives.

PAI : (Projet d'Accueil Individualisé) permet de définir les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités, organisation des actions de soins...) concernant un enfant à besoins spécifiques. Il est rédigé avec le médecin de l'éducation nationale.

PMI : (Protection Maternelle et Infantile) regroupement de professionnels qui assurent par des actions préventives continues la protection des enfants jusqu'à l'âge de l'obligation scolaire.

PPMS : (Plan Particulier de Mise en Sûreté) dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

PPS : (Projet Personnalisé de Scolarité) pour les élèves porteurs de handicap.

Projet d'école : l'équipe enseignante élabore un projet pédagogique spécifique à l'école pour une durée de trois ans.

RASED : (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Enfants en difficulté) regroupe une psychologue scolaire et des enseignants spécialisés.

3. Le respect des besoins de l'enfant

Besoin d'apprendre

Besoin de parler et de communiquer



A l'école maternelle, on organise

L'enfant a besoin du langage oral pour entrer en relation avec les autres et pour apprendre à penser, à construire ses connaissances.

Il a besoin de découvrir les fonctions du langage écrit.

⇒ des situations ou des activités avec comme axe prioritaire l'acquisition du langage oral, outil et objet d'apprentissage.

⇒ de multiples situations et activités qui visent à la découverte de l'écrit : lecture d'albums, préparation à l'écriture, jeux phonologiques et jeux de rimes.

Besoin d'explorer le monde



A l'école maternelle, on organise

Par l'action et les expérimentations, l'enfant découvre le monde qui l'entoure.

⇒ des activités de découvertes sensorielles.

⇒ les premières approches mathématiques : quantité, dénombrement, topologie...

Besoin de jouer



A l'école maternelle, on organise

Par le jeu, l'enfant explore le monde et rencontre les autres.

⇒ des espaces de jeux (cuisine, marchande, constructions,...).

⇒ des activités dans lesquelles le jeu est une modalité d'apprentissage.

Besoin de créer, d'imaginer



A l'école maternelle, on organise

⇒ des activités dans lesquelles l'enfant explore des matières, utilise des outils et des techniques.

7. Parents, comment préparer sa rentrée ?

En fin d'année scolaire, participez :

- ⇒ à la réunion d'information pour les parents, sans les enfants **le mardi 11 juin 2024 à 18h00 à l'école maternelle.**
- ⇒ à la visite organisée de l'école pour découvrir les lieux avec votre enfant (2 groupes de 10 personnes) **le mardi 18 juin 2024 à 17h30, 18h00 à l'école maternelle.**

Pendant l'été, parlez-lui de l'école et découvrez ses abords lors de promenades.

Pendant sa scolarité :

- ⇒ accompagnez-le à l'école le jour de la rentrée.
- ⇒ précisez-lui à quel moment vous viendrez le chercher.
- ⇒ venez le chercher à l'heure.
- ⇒ donnez-lui son doudou (c'est un lien rassurant entre la maison et l'école).
- ⇒ marquez ses vêtements et ses chaussures.
- ⇒ prenez une part active à l'école en participant aux réunions, aux activités proposées, aux élections des représentants de parents d'élèves.
- ⇒ aidez-le à devenir autonome (s'habiller, se moucher, se chausser, aller aux toilettes, fermer son cartable) et évitez de le porter pour rentrer dans l'école (pour une séparation moins difficile).
- ⇒ intéressez-vous aux activités de votre enfant, prenez soin des cahiers qui vous seront remis.
- ⇒ parlez avec lui de sa journée d'école

6. L'école maternelle, espace de prévention

Dans le souci permanent de faire progresser chaque élève, tous les adultes de l'école maternelle croisent leurs regards sur les enfants lors des différentes activités.

Certaines difficultés d'apprentissage peuvent apparaître et l'enseignant y porte une attention particulière. Il adapte son enseignement et peut proposer des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) durant lesquelles les élèves travaillent en petits groupes avec des objectifs d'apprentissages ciblés.

Il peut aussi faire appel au psychologue scolaire, membre du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté).

Le médecin scolaire intervient au sein de l'école en effectuant une visite médicale pour certains enfants de GS. Il élabore les PAI (Projet d'Accueil Individualisé), merci de signaler toute maladie chronique (allergies, asthme,...) afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques de votre enfant.

Le médecin de la PMI visite tous les enfants de 4 ans.

L'école maternelle accueille les enfants aux besoins particuliers. La loi sur l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005 a amélioré cet accueil qui est désormais coordonné entre les services de l'académie et ceux de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Besoins physiologiques

Besoin d'être propre

C'est une condition nécessaire au bien-être de l'enfant à l'école.

A l'école maternelle, on organise

⇒ des passages réguliers et répétés aux sanitaires, accompagnés par un adulte.

⇒ des accès aux toilettes à la demande, de façon autonome.

Besoin d'énergie

Il est important que l'enfant ait pris un bon petit déjeuner avant d'arriver en classe.

A l'école maternelle, on organise

⇒ des temps pour boire après une activité physique ou à la demande.

⇒ pas de goûter sur le temps scolaire

Besoin de dormir

Les jeunes enfants ont besoin de plus de douze heures de sommeil par jour. La sieste de l'après-midi ne compromet pas le sommeil de la nuit.

Le jeune enfant a besoin de temps de sommeil pour fixer dans sa mémoire des savoirs : ce temps participe aux acquisitions.

A l'école maternelle, on organise

⇒ un temps de repos dans un dortoir pour les élèves de Petite Section.

⇒ un temps calme en début d'après-midi dans les classes de Moyenne et Grande Sections.

Ces temps évoluent tout au long de l'année et des sections.

Besoin d'espace

Les petits ont besoin de profiter de l'air extérieur, de déambuler.

A l'école maternelle, on organise

⇒ des activités physiques quotidiennes.

⇒ des récréations dans la cour.

Besoins affectifs

Besoin d'être reconnu et respecté

Dès ses premières années de vie, l'enfant acquiert des connaissances et construit peu à peu son identité. La construction de l'individu et de sa personnalité est une des finalités de l'école maternelle.



A l'école maternelle, on organise

⇒ les « espaces jeux » variés et évolutifs au fil des mois et des années, qui permettent tous les jeux d'imitation et les prises de parole entre pairs.
⇒ l'accueil de chaque enfant avec son « doudou » si nécessaire.
⇒ la disponibilité des adultes pour rassurer et sécuriser les enfants dans toutes les situations de vie et d'apprentissages proposées à l'école.

Besoin d'être en sécurité

L'épanouissement des enfants est lié au sentiment de sécurité et de protection.



A l'école maternelle, on organise

⇒ le respect du rythme de l'enfant.
⇒ L'apprentissage du vivre ensemble dans un environnement bienveillant.
⇒ L'apprentissage des règles de vie de l'école : respect des autres et du matériel.

Besoin de développer l'estime de soi

L'enfant a besoin d'être respecté, de se respecter lui-même et de respecter les autres. Il a besoin d'être reconnu, valorisé, de s'épanouir, (à ses propres yeux et aux yeux des autres), à travers une activité.



A l'école maternelle, on organise

⇒ des activités qui permettent aux enfants de se sentir compétents.
⇒ des moments où les enfants prennent conscience de leur capacité à apprendre et de leurs progrès.

5. L'organisation du temps scolaire

La journée est organisée dans le respect des besoins des enfants et des programmes de l'école maternelle.

Des moments importants :

L'accueil :

C'est un temps privilégié d'écoute et d'attention portée à chaque enfant. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant à celui d'élève. Ce moment d'accueil est limité dans le temps.

Les activités ritualisées :

Ce sont des temps collectifs qui font partie intégrante des apprentissages.

Les temps d'apprentissage :

Ils sont organisés par les enseignantes soit en grand groupe, soit en ateliers de manière répétée et régulière. Ils concernent tous les domaines.

Les temps de récréations :

Tous les enfants ont une récréation le matin.

La sieste :

C'est un temps nécessaire pour les plus jeunes et l'école donne la possibilité de se reposer à tous les enfants qui en ressentent le besoin.

4. Les programmes

De nouveaux programmes sont mis en place depuis la rentrée 2015. Ils ont été actualisés en 2021.

Ces programmes s'appuient sur le besoin d'agir et sur le plaisir de jouer tout en respectant les besoins et les rythmes biologiques de chacun. Les missions de l'école maternelle sont: Accueillir, Eduquer, Enseigner.

Chaque enfant devra :

- ✓ acquérir un langage oral riche, organisé et compréhensible.
- ✓ s'approprier des connaissances, acquérir des compétences, construire des outils.
- ✓ devenir autonome.
- ✓ développer l'estime de soi.
- ✓ prendre conscience qu'il est capable d'apprendre.
- ✓ devenir progressivement un élève.

Les programmes sont articulés autour de 5 grands domaines d'apprentissage :

- ✓ Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.
- ✓ Agir, comprendre et s'exprimer à travers l'activité physique.
- ✓ Agir, comprendre et s'exprimer à travers les activités artistiques.
- ✓ Acquérir les premiers outils mathématiques
- ✓ Explorer le monde.

Besoins moteurs

Besoin d'être actif

Le tout petit explore son espace de vie quotidienne et met en place des stratégies et des comportements adaptés :

- ⇒ en jouant
- ⇒ en bougeant
- ⇒ en manipulant

A l'école maternelle

- ◆ des activités physiques :
 - ⇒ exploration de l'espace, déplacements avec ou sans matériel, parcours gymnique
 - ⇒ jeux d'adresse
 - ⇒ jeux à règles
 - ⇒ jeux dansés...
- ◆ des activités manuelles variées :
 - ⇒ peindre, tracer, dessiner
 - ⇒ plier, découper, coller
 - ⇒ modeler...
- ◆ les récréations pour:
 - ⇒ courir
 - ⇒ sauter
 - ⇒ se dépenser



